

Communiqué du Conseil d'Etat

26 novembre 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale	4
Déménagement mécanisé en Bosnie-Herzégovine.....	4
Soutien à un projet de reforestation au Brésil.....	4
Genève-Confédération	6
Félicitations à MM. Stéphane Rossini et Claude Hêche pour leur élection à la tête des Chambres fédérales.....	6
Genève.....	7
Indexation des prestations complémentaires cantonales dès le 1 ^{er} janvier 2015	7
Perception des impôts : taux d'intérêts inchangés pour 2015	7
Boulevard Jaques-Dalcroze : le tourner-à-droite vers la rue Ami-Lullin est rétabli depuis début novembre.	8
Subvention accordée à l'association Genèvevroule	8
Concilier logements et activités dans les villages et hameaux.....	9
Nouveaux tarifs pour l'assainissement des eaux usées et pour la distribution de l'eau potable.....	9
Modification de la loi approuvant les statuts de la Fondation des Evaux	10
Aide financière au Théâtre Spirale.....	10
Soutien à trois organismes culturels	11
Changements d'élus municipaux en novembre 2014.....	11
Nomination	13
Nouveau directeur général de l'office des poursuites	13
Agenda des invitations à la presse	14

Déminage mécanisé en Bosnie-Herzégovine



Le Conseil d'Etat a accordé pour 2014 un montant de 200'000 francs à la [fondation Digger](#), pour son projet de déminage mécanisé en Bosnie-Herzégovine.

Le projet vise à améliorer les conditions de vie et de sécurité de la population bosnienne. Sont prévus la formation des partenaires locaux (ONG et autorités) à l'utilisation et à la maintenance de la machine de déminage conçue par Digger, ainsi que le déblaiement des zones inondées et le déminage de 1,1 million de m² de zones minées. Les zones déminées pourront ainsi être restituées aux populations et utilisées à des fins agricoles.

La Bosnie-Herzégovine est l'un des pays les plus minés au monde : plus de 2% de son territoire sont encore infestés par des mines antipersonnel posées pendant la guerre entre, 1992 et 1995. Fin mai 2014, le pays a été touché par des pluies diluviennes, à l'origine de graves inondations. Celles-ci ont emporté les panneaux signalant les zones interdites et déplacé des mines, amplifiant ainsi le travail de déminage en cours.



Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Soutien à un projet de reforestation au Brésil

Le Conseil d'Etat a accordé pour 2014 un montant de 149'525 francs à l'[association Nordeste](#) pour son projet de création d'un corridor forestier dans l'Etat d'Alagoas, au Brésil.



La réserve de Pedra Talhada, créée sous l'impulsion de Nordeste en 1989, reste fragile du fait de son isolement au milieu des pâturages. La région a été en majorité déboisée au siècle dernier pour faire place à l'agriculture et à l'élevage. Sans connexion avec d'autres massifs forestiers, elle ne peut bénéficier de nouveaux apports génétiques. Le projet de Nordeste permettra de protéger la biodiversité et les ressources en eau de cette réserve en créant un corridor forestier le long de la rivière Carangueja, pour la désenclaver et la connecter avec la forêt urbaine du village de Quebrangulo.

Le projet prévoit la plantation de 200'000 arbres natifs, l'installation de 200 ruches pour la pollinisation des arbres, des campagnes de sensibilisation auprès des 150 écoles de la région ainsi que la diffusion de messages sur l'environnement dans les médias locaux.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Genève-Confédération

Félicitations à MM. Stéphane Rossini et Claude Hêche pour leur élection à la tête des Chambres fédérales



Le Conseil d'Etat a tenu à présenter ses chaleureuses félicitations à MM. **Stéphane Rossini** (VS ; à g.) et **Claude Hêche** (JU ; à d.) à l'occasion de leur élection à la présidence du Conseil national, respectivement du Conseil des Etats.

Le canton de Genève se réjouit de voir accéder à ces postes deux Romands forts d'une expérience de quinze ans pour M. Rossini, de sept ans pour M. Hêche, qui sauront sans aucun doute défendre les intérêts de leur région sous la Coupole.



En souhaitant que les nouvelles et importantes fonctions de MM. Rossini et Hêche leur procurent de nombreuses satisfactions, le gouvernement genevois leur a adressé tous ses vœux de réussite.

Indexation des prestations complémentaires cantonales dès le 1^{er} janvier 2015

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement relatif aux prestations complémentaires cantonales à l'assurance-vieillesse et survivants et à l'assurance-invalidité ainsi que le règlement relatif aux prestations complémentaires familiales.

Il s'agit d'indexer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les montants destinés à la couverture des besoins vitaux des prestations cantonales complémentaires à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI), ainsi que des prestations complémentaires familiales. Le taux d'indexation est identique à celui décidé par le Conseil fédéral pour les rentes AVS et AI et les prestations complémentaires fédérales, soit 0,4%.

Le revenu minimum cantonal d'aide sociale garanti par les prestations complémentaires cantonales AVS/AI s'élèvera ainsi, dès le 1^{er} janvier 2015, à 25'661 francs par année pour une personne seule et 38'492 francs pour un couple, contre 25'555 francs, respectivement 38'333 francs précédemment.

Le montant servant de base au calcul des prestations complémentaires familiales, quant à lui, s'élèvera à 25'661 francs, contre 25'555 francs précédemment.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Blum, directeur chargé des assurances sociales et du handicap, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 19.

Perception des impôts : taux d'intérêts inchangés pour 2015

Le Conseil d'Etat a fixé par voie réglementaire le taux de l'escompte ainsi que les taux applicables aux différents intérêts prévus par la [loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales \(LPGIP\)](#). Ces taux n'ont pas subi de modifications par rapport à l'année précédente (voir [point de presse du 4 décembre 2013](#)). Pour 2015, le taux de l'escompte reste ainsi fixé à 0,5%, tandis que le taux de l'intérêt en faveur de l'Etat demeure à 3% et celui en faveur du contribuable à 0,5%.

L'escompte est un rabais accordé aux contribuables qui paient la totalité de leurs acomptes avant l'échéance du premier d'entre eux. Quant à l'intérêt en faveur du contribuable, il est dû sur les acomptes payés d'avance. Il est également dû si les acomptes versés excèdent l'impôt fixé dans la facture d'impôts.

L'intérêt en faveur de l'Etat est perçu sur chaque acompte versé tardivement. Il est également perçu si les acomptes versés sont inférieurs à l'impôt fixé dans la facture d'impôts.

Des informations seront jointes lors de l'envoi des acomptes pour l'impôt 2015, au début de l'an prochain.

Pour toute information complémentaire : M. Christophe Bopp, secrétaire général adjoint, DF,
☎ 022 327 98 08.

Boulevard Jaques-Dalcroze : le tourner-à-droite vers la rue Ami-Lullin est rétabli depuis début novembre

Dans un rapport relatif à la [pétition sur le schéma de circulation au boulevard Jaques-Dalcroze dans le quartier de Rive](#), le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil de sa décision de rouvrir l'accès à la rue Ami-Lullin en provenance du boulevard Jaques-Dalcroze.

Un nouveau schéma de circulation a été mis à l'essai de fin 2012 à fin 2013 dans le secteur du rond-point de Rive. Ses objectifs étaient de faciliter la progression des 110 véhicules des Transports publics genevois (TPG) empruntant le rond-point aux heures de pointe et d'y réduire le nombre d'automobiles stationnées en double-file.

En conformité avec la procédure de mise à l'enquête, la direction générale des transports (DGT) a procédé à une évaluation de l'essai par une consultation de la Ville de Genève, des TPG, du département de la sécurité et de l'économie (DSE) et du Conseil des déplacements, ainsi qu'à une enquête publique qui a donné lieu à des remarques du Touring Club Suisse, du Groupement transports et économie, de l'Association suisse des transports routiers et de la Fédération du commerce genevois.

Les observations de la Ville de Genève et des TPG sont globalement favorables à la pérennisation du schéma de circulation, qui a permis une amélioration nette de la progression des véhicules TPG dans le secteur, avec un gain de 9% sur le temps de parcours des tramways, de une minute aux heures de pointe pour la ligne 7 et une fiabilisation des temps de parcours pour les autres lignes.

Les demandes des commerçants ont également été entendues, et une place de livraison supplémentaire a été ajoutée dans le rond-point de Rive. Enfin, conformément aux souhaits émis dans le cadre de la commission des transports et à la demande de la Fédération du commerce genevois, le Conseil d'Etat a également décidé la réouverture de l'accès à la rue Ami-Lullin en provenance du boulevard Jaques-Dalcroze dans le sens de la descente. L'aménagement du carrefour est en cours.

Par ailleurs, les études pilotées par la Ville de Genève liées à la piétonisation de la rue Pierre-Fatio et des rues adjacentes en lien avec le parking des Clés de Rive se poursuivront en 2015, avec le lancement d'un concours d'aménagement desdites rues. Le Conseil d'Etat sera particulièrement attentif au bon déroulement des procédures de consultation des commerçants et des riverains pour la mise en œuvre de ce projet majeur pour la qualité de vie urbaine, l'animation du centre-ville, la vitalité des commerces et la complémentarité des modes de transport.

Pour toute information complémentaire : M. Gérard Widmer, direction régionale Arve-Lac, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 32.

Subvention accordée à l'association Genève-roule

Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer à l'association [Genève-roule](#), association d'utilité publique de prêt et de location de vélos employant des requérants d'asile et des personnes en réinsertion socio-professionnelle, une subvention d'un montant global de 100'000 francs pour les années 2014 et 2015.

The logo for the association 'Genève-roule!' features the name in a stylized, handwritten font. 'Genève' is written in yellow and 'roule!' in red. The exclamation mark is also red and positioned at the end of the word 'roule!'.

La subvention vise à encourager le recours à la mobilité douce par la mise à disposition de vélos et de vélos à assistance électrique en prêt et en location pour la population genevoise et pour les touristes. Elle vise également à aider l'association à participer activement au développement du projet de vélos en libre-service.

Pour toute information complémentaire : Mme Julie Barbey Horvath, ingénieure, direction de la planification, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 92

Concilier logements et activités dans les villages et hameaux

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT).

Il est proposé d'adapter l'art. 19 al.2 LaLAT en spécifiant que la 4^e zone rurale (4^e zone B, applicable aux villages et aux hameaux) peut être destinée à des activités agricoles ou viticoles à titre égal ou prépondérant par rapport au logement si une loi de modification des limites de zones le prévoit. Cette possibilité n'est pas envisagée par la loi actuelle.

Dans un arrêt du 23 mars 2004 ([ATA/251/2004](#)), la Cour de justice a jugé, sur la base de la teneur actuelle de l'art. 19 al. 2 LaLAT, que les 4^e zones avaient un caractère avant tout résidentiel et nécessitaient donc un plan d'attribution du degré de sensibilité au bruit (DS) de niveau II plutôt que III, correspondant à une zone mixte ou agricole.

Or, la commune de Dardagny s'est opposée à l'attribution du DS II au village de Dardagny, pour ne pas risquer de mettre en danger les activités viticoles qui s'y déroulent. Appelé à rendre un arbitrage, le 23 septembre 2011, le Grand Conseil a admis l'opposition de celle-ci et intimé au Conseil d'Etat d'attribuer le DS III audit village de Dardagny. Afin de régler cette contradiction entre l'arrêt de la Cour de Justice et l'injonction du parlement, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil l'adaptation législative décrite ci-dessus.

Rappelons qu'en vertu de l'[ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986](#), le canton a l'obligation d'adopter des degrés de sensibilité au bruit à l'ensemble de son territoire par le biais de plans d'affectation du sol. Cette tâche a été jusqu'ici remplie principalement par le biais de l'instrument du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit à chaque commune du canton.

Dans le cas de Dardagny et de quatre autres communes rurales (Gy, Laconnex, Soral et Jussy), cet instrument a toutefois atteint ses limites, puisqu'il ne permet pas de revoir l'affectation de ces villages pour y permettre une certaine mixité entre logements et activités, notamment celles de types agricole ou viticole.

Les maires des communes concernées se sont toutes déclarées favorables à la modification législative proposée.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Charles Pauli, secrétaire adjoint, office de l'urbanisme, DALE, ☎ 022 546 73 15.

Nouveaux tarifs pour l'assainissement des eaux usées et pour la distribution de l'eau potable

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la [loi révisant le financement de l'assainissement des eaux usées, adoptée par le Grand Conseil le 29 novembre 2013](#) et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (voir également [point de presse du 12 décembre 2012](#)).

La loi permet de se conformer au principe de l'utilisateur-payeur inscrit dans la [loi fédérale sur la protection des eaux](#) et d'assurer un financement durable des installations d'assainissement des eaux. Le règlement,

quant à lui, fixe les montants de la nouvelle taxe d'utilisation du réseau secondaire des communes et adapte ceux de la taxe annuelle d'épuration et de la taxe unique de raccordement.

A l'instar de la loi, le règlement adopté ce jour a été soumis au Surveillant des prix, qui a préavisé favorablement le principe mais a émis des recommandations sur les tarifs. Le Conseil d'Etat a décidé de suivre une partie de ces recommandations (voir [tableau](#)), ce qui a permis de réduire de près de 1,3 million de francs par année le montant total des taxes payées par les consommateurs.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a arrêté la nouvelle tarification de distribution de l'eau potable des Services industriels de Genève (SIG), qui entrera également en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle tarification se base sur le même modèle que celle de l'assainissement des eaux usées, ce qui améliorera sa lisibilité pour le consommateur et qui, d'après le Surveillant des prix, permettra à moyen terme des économies d'échelle dans l'activité de gestion et d'administration des SIG.

Concrètement, l'application des nouveaux tarifs pour l'assainissement des eaux usées et pour la distribution de l'eau potable représentera une augmentation annuelle de l'ordre de 160 francs pour un ménage de quatre personnes vivant dans une villa et de 85 francs pour un ménage vivant dans un immeuble ([cliquer pour en savoir plus sur la tarification eau potable et eaux usées](#)).

Pour toute information complémentaire : (concernant le réseau d'assainissement secondaire et le fonds intercommunal d'assainissement) M. Alain Wyss, directeur du service de la planification de l'eau, DGEau, DETA, ☎ 022 546 74 20 ; (concernant le réseau d'assainissement primaire et la distribution de l'eau potable) Mme Isabelle Dupont-Zamperini, responsable relations publiques, SIG, ☎ 022 420 70 90 ou 079 759 12 08.

Modification de la loi approuvant les statuts de la Fondation des Evaux

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi approuvant les statuts de la Fondation des Evaux, du 3 juin 1982.

Cette fondation a pour but d'assumer, au lieu-dit « aux Evaux », sur le territoire des communes de Bernex, Confignon et Onex, la création et l'exploitation d'un complexe sportif ainsi que la conservation des espaces réservés à la détente et à la promenade.

L'organe de révision de la fondation a soulevé, en 2010, une problématique en lien avec la mise à disposition du personnel par la commune d'Onex. Le conseil de fondation a dès lors décidé, d'une part, de modifier les statuts afin que la fondation puisse reprendre la gestion du personnel et, d'autre part, de procéder à une mise à jour générale des statuts.

Les modifications introduites permettent d'améliorer le processus de décision et de gestion de la fondation. Ils concernent notamment la composition du conseil de fondation et ses compétences, la possibilité pour celui-ci de constituer des organes de direction ou consultatifs par voie réglementaire et la gestion par la fondation elle-même de son personnel. De plus, la terminologie et le contenu de diverses dispositions ont été clarifiés.

Pour toute information complémentaire : M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, PRE, ☎ 022 546 72 40.

Aide financière au Théâtre Spirale

Le Conseil d'Etat a octroyé au [Théâtre Spirale](#), association à but non lucratif, une aide annuelle de 80'000 francs pour les



années 2015 à 2018, soit un montant total de 320'000 francs (sous réserve du vote du budget par le Grand Conseil).

Cette aide permet au Théâtre Spirale de développer ses activités telles que précisées dans la convention de subventionnement tripartite pour la période 2015-2018. Ce soutien fait suite à l'évaluation positive du travail accompli par Spirale entre 2011 et 2014.

Le Théâtre Spirale offre au public une programmation riche et diversifiée, organise des tournées hors des frontières du canton et propose plusieurs activités aux élèves du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il établit des partenariats solides avec de nombreuses institutions culturelles genevoises.

Cette aide concrétise la politique culturelle du canton dont les tâches sont définies dans la [loi cantonale sur la culture](#).

*Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP,
☎ 022 546 66 70.*

Soutien à trois organismes culturels

Le Conseil d'Etat a accordé pour les années 2015 et 2016 des aides financières non monétaires à trois organismes culturels : le Théâtre de marionnettes (fondation de droit privé), la Fondation d'art dramatique (fondation de droit public), pour le compte du Théâtre de Poche, et la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (fondation de droit privé).

Ces aides correspondent aux loyers des locaux occupés par ces organismes culturels, soit, respectivement :

- un montant total annuel de 43'260 francs pour les années 2015 et 2016, pour le Théâtre de marionnettes ;
- un montant total annuel de 63'780 francs pour les années 2015 et 2016, pour la Fondation d'art dramatique ;
- un montant total annuel de 206'580 francs pour les années 2015 et 2016, pour la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande.

Ces aides financières non monétaires – sous la forme de mise à disposition d'espaces – permettent à ces organismes de continuer à développer leurs projets artistiques respectifs dans le cadre défini par les conventions de subventionnement signées avec le canton. Elles reflètent la politique culturelle du canton dont les tâches sont définies dans la [loi cantonale sur la culture du 16 mai 2013](#), et sont accordées conformément à la [loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 \(LIAF\)](#).

*Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP,
☎ 022 546 66 70.*

Changements d'élus municipaux en novembre 2014

Dans le courant du mois de novembre 2014, le service des votations et élections a effectué sept changements d'élus municipaux.

Lancy : M. Michel Dederding, démissionnaire sur la liste « PLR – Les Libéraux-Radicaux de Lancy », a été remplacé par M. **Yves Page**.

En l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, six élections complémentaires par dépôt prioritaire conformément à l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques ont eu lieu dans les communes suivantes :

Anières : M. **Pierre Lingjaerde** a été élu sans scrutin sur la liste « Libéral » suite à la démission de Mme Chantal Bordier.

Onex : MM. **Mario Chevalier** et **Charles Szeles** ont été élus sans scrutin sur la liste « MCG – Mouvement Citoyens Genevois » suite aux démissions de MM. Gérald Ducret et Jean-Claude Cantiello.

Choulex : M. **Lucien Déruaz** a été élu sans scrutin sur la liste « Entente communale » suite à la démission de M. Jérôme Pernin.

Vernier : M. **Olivier Perroux** a été élu sans scrutin sur la liste « Les Verts » suite à la démission de Mme Leyla Ahmari.

Bellevue : M. **Laurent Biedermann** a été élu sans scrutin sur la liste « Les Radicaux de Bellevue » suite à la démission de M. Bernard Fogarasi.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Nomination

Nouveau directeur général de l'office des poursuites



Le Conseil d'Etat a nommé M. **Philippe Dufey** au poste de directeur général (préposé) de l'office des poursuites à dater du 1^{er} décembre 2014. M. Dufey occupe déjà cette fonction par intérim depuis le mois d'août, suite au départ de M. Olivier Chollet, qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière.

Agé de 44 ans, M. Dufey est titulaire d'une licence en sciences commerciales et industrielles et d'une licence en droit. Il a obtenu en 1999 le brevet d'avocat. Le nouveau directeur général connaît bien l'office des poursuites, où il a exercé la fonction de substitut de 2002 à 2008, avant de rejoindre l'état-major du département des finances en tant que secrétaire général adjoint, chargé en particulier des questions fiscales, ainsi que des dossiers en rapport avec les offices des poursuites et des faillites.

Les compétences, l'expérience et la personnalité de M. Dufey lui permettront de relever les importants défis liés à son nouveau poste à la tête de cet office, parmi lesquels figure en bonne place la conduite d'une refonte informatique majeure destinée à remplacer un système désuet et à améliorer l'efficacité de l'office des poursuites dans l'accomplissement de ses missions.

Pour toute information complémentaire : M. Jacques Beuchat, secrétaire général, DF, ☎ 022 327 98 06.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
8 décembre 17h30	Inauguration du bâtiment des philosophes de l'Université de Genève	Bâtiment des Philosophes Auditoire Jeanne-Hersch 22, bd des Philosophes	DIP DF	Teresa Skibinska (DIP) ☎ 022 546 69 35 ou 079 503 77 99